



Madame, Monsieur,

**Vous pouvez être accompagnés à domicile
après votre accouchement par une sage-femme.**

**La sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à l'état de santé
de la maman et du bébé.**

Chez vous, elle réalise :

- **un examen clinique complet de bébé, permettant de s'assurer de son bon état de santé : auscultation, tonus, examen neurologique, pesée, transit, ...**
- **une observation de son éveil, son sommeil, ses interactions,**
- **une évaluation de son alimentation au sein ou au biberon,**
- **une adaptation des conseils à votre situation personnelle,**
- **un examen clinique de la maman : tension artérielle, involution utérine, périnée, jambes,**
- **la prescription d'examens ou de médicaments nécessaires, l'orientation vers un autre professionnel si nécessaire (médecin généraliste, pédiatre, obstétricien,...).**

**Grâce à une écoute active, elle vous permet également d'aborder le vécu de la grossesse,
de l'accouchement et des suites de naissance.**

**Si vous souhaitez être ainsi accompagnés, contactez dès que possible
(pendant la grossesse, dès la naissance de bébé, voire au retour à la maison)
la sage-femme de votre choix.**

**Jusqu'à 12 jours après l'accouchement, ces visites sont remboursées à 100%
par la sécurité sociale, sans avance de frais dès lors que vos droits sont ouverts.**

Au-delà des 12 jours, la prise en charge se fera par la sécurité sociale et la mutuelle.

L'équipe vous souhaite un bon retour à la maison.